

Orig + 1 copie conf. Marinéau 8.5.52

DÉPARTEMENT
de la
Normandie-Maritime
ARRONDISSEMENT
Rouen
CANTON
Rouen

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 AVRIL 1952 19

OBJET:
Affectation du
territoire du
Rouen
Rouen

L'an mil neuf cent cinquante deux, le 27 du mois
d'AVRIL, le Conseil Municipal de
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Ch. Bujard, Maire, en session ordinaire
d'après convocations faites le 16 avril 1952 extraordinaire

NOMBRE
de
Membres municipaux
présents au vote :
2032

Etaient présents : MM. Ch. Bujard - Veysière -
Rochet - Bujard - Charbonnel - Belle
Ritoux - Bujard - Bujard - Bouchet - Charbonnel
Counil - Dancoq - Guillou - Couet - Journet

DATE
de l'archivage, à la porte
du Maire, du compte
de la séance :

Représenté : Bujard par Bujard
Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

sur la proposition de la Commission des
Finances, le salaire du Concierge du marché
Central, employé contre etuel, est porté de
10.000 à 12.000 francs (douze mille frs)
par mois, à compter du 1er avril 1952.

APPROUVE
LA ROCHELLE, le 6 mai 1952

Pr le Préfet
le Secrétaire Général
signé A/ HUSSON

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits **NOZAN**

Ont signé au registre : MM. _____
les membres présents.

N'ont pas signé : MM. _____

vote a eu lieu au
public, établir à
la désignation de
e (Art. 51 de la loi
il 1884).

onner à la suite
qui les a empêchés
r (Art. 57 de la loi
ale). BOUBONNET: COMTE